



## SÉCURITÉ PUBLIQUE

La sécurité publique est la prise en charge de la communauté, par la municipalité, afin de lui assurer une qualité de vie paisible et un bien-être convenable sur le territoire de la municipalité.

Depuis plusieurs années, il existe un plan pour les mesures d'urgence municipales. Ce plan a été reproduit en totalité.

Le bottin des ressources d'urgences est révisé, le ministère de la sécurité civile est à l'affût des modifications.

Pour obtenir des renseignements sur la sécurité publique, visitez le site au :

[www.msp.gouv.qc.ca](http://www.msp.gouv.qc.ca)

Le service de protection incendie est assuré par la municipalité de Montcalm pour le Village et le lac et par la municipalité de Wentworth-Nord pour le secteur Sud. Des ententes ont été signées à cet effet entre les municipalités et sont en vigueur.

Vous pouvez visualiser les équipements de protection incendie en visitant les sites, au :

[www.went-nord.qc.ca](http://www.went-nord.qc.ca) et [www.municipalite.montcalm.qc.ca](http://www.municipalite.montcalm.qc.ca)

La Sûreté du Québec est un partenaire utile auprès de la municipalité.

Les policiers et policières de la Sûreté du Québec n'ont qu'un seul souci : répondre aux attentes de la population.

Ils sont ainsi amenés à :

- ⇒ assumer une présence régulière dans les municipalités desservies ;
- ⇒ répondre aux appels en fonction de l'urgence de la situation ;
- ⇒ veiller à l'application du Code criminel, des lois fédérales et provinciales, du Code de la sécurité routière et des règlements municipaux relatif à la paix et au bon ordre.
- ⇒ organiser des conférences et donner à la population des conseils de prévention
- ⇒ agir en tant que personnes-ressources
- ⇒ mettre en œuvre, en collaboration avec les citoyens, des programmes de criminalité

**EN CAS D'URGENCE**, pour signaler tout suspect ou situation suspecte : **Composer le 9-1-1**

Pour plus de renseignement, visitez le site de la Sûreté du Québec : [www.surete.qc.ca](http://www.surete.qc.ca)

